



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Écublens
Jeudi 23 mars 2017, à 20h00
Grande salle du Motty

Séance ouverte à 20h00.

Présidence : M. Aitor Ibarrola, Président du Conseil communal.

Appel : 65 présents lors de l'appel.

10 personnes excusées ¹ :

Mmes et MM. Luigi Carluccio, Jean Cavalli, Christelle Dick, Maria Gordillo, Charles-Henri Hayoz, Gilbert Hayoz, Snezana Markovic, Didier Realini, Christiane Roy Blanchoud, Sébastien Süess.

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie des cloches

Appel

Communications présidentielles

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 9 décembre 2016
3. **Préavis n° 2017/01** – Réfection et réaménagement de la zone de sport et du chemin d'accès de la Coquerellaz – Demande de crédit de construction
4. **Préavis n° 2017/02** – Règlement sur le subventionnement des études musicales
5. Divers
6. Communications municipales

Avant la tenue de la présente séance, de 19h00 à 20h00, les Conseillers communaux qui ont pu se libérer ont assisté à une présentation de la Municipalité sur le *Contexte territorial de la Commune d'Écublens*.

¹ M. Jean Cavalli avait préavisé le Président du Conseil de son éventuelle impossibilité à rejoindre le Conseil, dans quel cas, il le priait d'excuser son absence.

M. le Président remercie chaleureusement M. Didier Lannaz, Municipal, et M. Cyril Besson, responsable urbanisme et mobilité, pour la clarté de leur présentation.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, notre Huissier, le Technicien, et le public, **M. le Président** déclare la séance ouverte.

Au chapitre des représentations :

*« J'aimerais commencer par remercier la Municipalité pour son traditionnel apéritif festif du **7 janvier 2017**. Cette année, afin de faciliter l'organisation de cet événement, la date a été déplacée au 1^{er} samedi qui suit le Nouvel An. C'est dans la bonne humeur et avec un beau soleil que la population a pu profiter des espaces aménagés, tant à l'intérieur du Centre Socioculturel que sur la Place François Silvant, et déguster la soupe aux pois ou aux légumes, le vin chaud ou le thé de Noël et les salées au fromage, en se souhaitant la bonne année.*

*Le **lundi 30 janvier 2017**, j'ai pu me rendre compte des talents de nos nombreuses et nombreux sportifs lors de la soirée de remise des mérites 2016, mais aussi d'autres personnes qui travaillent parfois dans l'ombre et permettent à nos jeunes et moins jeunes de vivre pleinement leur passion.*

*Le **jeudi 2 février 2017** s'est tenu le traditionnel déjeuner de soutien du volley-ball club d'Ecublens, auquel je me suis rendu avec un très grand plaisir.*

*Le **mercredi 8 mars 2017**, je me suis rendu à l'Assemblée générale ordinaire de l'association Lausanne Région. Cette association intervient, sur demande des 27 communes qui la composent, pour toutes les questions dépassant les frontières communales. Elle traite notamment des requêtes régionales, d'agglomération et de coordination intercommunale. Qu'il s'agisse de territoire ou d'environnement, de mobilité ou d'économie, de problèmes liés à la petite enfance, à la formation, aux sports ou à la prévention des dépendances, Lausanne Région œuvre pour mieux servir son bassin de population. Je tiens à votre disposition le rapport d'activités 2016 pour celles et ceux qui souhaiteraient en savoir plus. Le document " Stratégie LADE 2017-2022 (Loi sur l'appui au développement économique du 12 juin 2007) " est disponible sur le site www.lausanneregion.ch.*

*Le **jeudi 9 mars 2017**, Madame Anuta Pichon, Vice-présidente, m'a remplacé à l'occasion de l'Assemblée générale d'Actigym. Elle a pu saluer les membres de cette société emblématique de notre commune, et les assurer de la reconnaissance et du soutien des autorités législatives.*

*Le **lundi 13 mars 2017**, j'ai pu assister à la cérémonie de la pose de la première pierre de la nouvelle station d'épuration de Lausanne / Vidy, en présence de :*

- Mme Jacqueline de Quattro, Conseillère d'Etat
- M. Olivier Français, Conseiller aux Etats
- M. Jean-Yves Pidoux, Conseiller municipal, Vice-syndic
- M. Pierre-Antoine Hildbrand, Conseiller municipal
- M. Michel Odier, Conseiller municipal, Le Mont-sur-Lausanne, Président de la Commission intercommunale de la STEP de Vidy
- M. Sébastien Lehmann, représentant de l'Office fédéral de l'environnement

Comme vous le constatez, les autorités communales, cantonales et fédérales étaient présentes pour assister au démarrage officiel de ce projet, qui se veut pionnier. À terme, cette toute nouvelle station d'épuration, devisée à 300 millions de francs, doit permettre de traiter les eaux usées pour en éliminer les bactéries, les virus et surtout les micropolluants de Lausanne et des nombreuses communes qui sont ou seront raccordées à cette STEP à terme.

Le **jeudi 16 mars 2017**, je me suis rendu à l'Assemblée générale de l'ADIRHE – Association pour la Défense des Intérêts de la Région des Hautes Ecoles – au Foyer paroissial des Pâquis à St-Sulpice. A la lecture du rapport du Président, j'ai pu me rendre compte que le slogan de cette association, " quelque chose à dire ? " n'est pas un vain mot. En effet, l'ADIRHE est intervenue près d'une quinzaine de fois auprès d'interlocuteurs aussi variés et importants comme l'EPFL, l'UNIL, le SDOL, le Service des routes et de la mobilité du canton de Vaud, les TL, mais aussi les Municipalités d'Ecublens, Chavannes, et St-Sulpice notamment.

Après la partie statutaire, M. Yann Jeannin de l'Université de Lausanne nous a présenté " le développement du campus UNIL et les principaux projets en cours de réalisation à l'horizon 2025 ". Si l'EPFL fait beaucoup parler d'elle par ses réalisations importantes et prestigieuses, l'UNIL n'est pas en reste. De beaux projets, portant des noms évocateurs, comme Amphipôle, Unithèque, Annexe à la Ferme de la Mouline, Centre sportif universitaire, Déviation rue de la Mouline, Vortex, Synathlon, Sciences de la vie ont été présentés et les participants ont pu poser de nombreuses et intéressantes questions. Je pense que nous n'avons pas fini d'entendre parler de ces projets.

Le **vendredi 17 mars 2017**, je me suis rendu au 2^{ème} rapport annuel du Service de Défense Incendie et Secours – SDIS Chamberonne - qui s'est tenu à l'Espace Nicollier – collège du Pontet. A noter que le SDIS Chamberonne a soufflé 10 bougies le 1^{er} janvier 2017. C'est l'occasion pour moi de relever le travail considérable et admirable de ces hommes et de ces femmes, au service de la collectivité, qui veillent sur nous et sur qui nous pouvons compter 24 heures sur 24.

Le **mercredi 22 mars 2017**, j'ai participé à la Plate-forme logement de l'Ouest lausannois – atelier 7 : Grands ensembles demain, au collège de la Romanellaz à Crissier. En plus d'une présentation des projets Malley, les Coulisses – Crissier, Lentillières Nord et Bussigny Ouest, une table ronde thématique animée par des personnalités de la région a permis d'aborder différents thèmes d'importance, comme par exemple la gouvernance, les processus ou les aspects socio-économiques liés à ces grands ensembles. »

Au chapitre des communications ²:

« – **Secrétaire du Conseil** : entre autres travaux, le Bureau du Conseil a rédigé le cahier des charge du / de la Secrétaire du Conseil. Ce document sera consultable dès demain sur site protégé.

– **Huissiers du Conseil** : nos deux huissiers assument en commun la plupart des tâches qui leur sont confiées, notamment, les séances du Conseil et les votations : la rétribution est de fait partagée entre eux. Reste toutefois certaines échéances pour lesquelles la participation de nos deux huissiers est indispensable (entre autres, juin et décembre : séances réservées respectivement à la présentation des Budgets et des Comptes et les élections générales) qui donnent lieu à une rétribution individuelle selon les tarifs adoptés par le Conseil le 4 novembre 2016.

A noter que leur cahier des charges sera également consultable sur site protégé dès demain.

– **Postulats, motions, interpellations, questions et vœux** : pour ceux formulés depuis 2011, une liste excel les répertoriant a été établie. Elle sera très prochainement consultable sur site sécurisé. Sa mise à jour sera assurée par notre secrétaire en collaboration avec le Greffe. Les vœux émis par la commission de gestion seront également disponibles sur une liste séparée, toujours sur le site sécurisé.

– **Elections cantonales du 30 avril 2017 (Conseil d'Etat et Grand Conseil)** : Le 7 mars dernier, Renens, en tant que chef-lieu de notre district, a réuni les communes de l'Ouest

² Bien que n'ayant pas été lues en leur entier à ce point de l'ordre du jour, ces Communications ont été regroupées.

lausannois pour une séance d'information concernant l'organisation du scrutin du 30 avril prochain.

Les principales opérations seront effectuées par Renens. Notamment, les résultats du dépouillement de chaque commune seront transmis via Votelec en vue du regroupement des données globales de l'Ouest lausannois pour transmission au canton.

Pour ceux d'entre vous qui y seraient intéressés : la proclamation des résultats aura lieu à la Buvette de la Salle des spectacles de Renens à partir de 17h00 (en fonction de l'avancée du dépouillement).

Le Bureau d'arrondissement a été formé. Il sera présidé par le Président du Conseil communal de Renens, M. Silvio Torriani. Afin de préserver une représentation équitable des partis politiques, chaque parti ayant déposé une liste pourra désigner un mandataire en qualité de membre.

Je remercie par avance les personnes s'étant annoncées pour le dépouillement de cette importante journée. Une convocation leur parviendra ces tout prochains jours.

- **Elections du 21 mai 2017 – Conseil d'Etat, 2^{ème} tour** : Je reviendrai à vous lors du prochain Conseil. Sachez toutefois que nous aurons également ce même jour un scrutin pour une votation fédérale.
- **Communications municipales** : Lors des derniers Conseils, un certain nombre d'exemplaires de ces communications était mis à disposition auprès de l'huissier, à l'entrée de la salle. Dorénavant, comme vous pouvez le constater ce soir, une copie sera déposée sur chaque table et quelques exemplaires supplémentaires seront disponibles auprès de l'huissier pour couvrir tout besoin supplémentaire si nécessaire.
- **Sortie du Conseil communal** : Vous avez déjà toutes et tous retenu dans vos agendas la date du 13 mai 2017 pour la traditionnelle sortie du Conseil. Je vous avais annoncé que les Conseillères et les Conseillers siégeant lors de l'exercice 2015 – 2016, et qui ne siègent plus dans le Conseil actuel, seraient également invités à la sortie 2017. Une information leur est déjà parvenue pour qu'ils puissent eux aussi réserver la date du 13 mai 2017. Je vous avais aussi communiqué que j'allais essayer de respecter la tradition qui veut que le Conseil se déplace sur les terres d'origine du Président. Cependant, et afin de ne pas créer de faux espoirs, je vous avais tout de suite précisé que cela ne serait pas possible de nous rendre au Pays Basque, pour des questions de budget, notamment ... Ecublens étant ma commune d'origine, j'aurais pu imaginer de réaliser cette sortie ici même. Mais aurions-nous pu parler de sortie dans ce cas. Nul doute qu'il y a plein de surprises qui restent encore à découvrir dans notre chère commune, mais je suis sûr que beaucoup d'occasions se présenteront à vous tôt ou tard pour les découvrir. Alors, me direz-vous, quelle sera la destination de la sortie 2017 ? Suspense ...

Pour répondre à cela, je me suis dit qu'en plus d'être bourgeois d'Ecublens, j'avais également le droit de cité vaudois, et que nous pourrions en conséquence rester dans notre cher Canton. Voilà déjà un bout de l'énigme résolu. Mais je ne vais pas vous faire languir encore très longtemps. Celles et ceux qui me connaissent savent quelle importance a pour moi la thématique de l'eau. J'ai choisi un métier qui me permet de me réaliser dans ce domaine, et vous savez peut-être que nous avons commémoré hier, le 22 mars comme toutes les années, la Journée mondiale de l'eau. Alors, voilà, le thème était tout choisi, et la date également, pour vous annoncer que le 13 mai, nous partirons en car d'Ecublens pour visiter des installations à la pointe de la technique pour la potabilisation de l'eau dans la région du Lavaux, puis une des sources emblématiques du Service de l'eau de Lausanne, captée il y a plus de 100 ans et dont le précieux liquide est acheminé vers Lausanne et sa région sur plusieurs dizaines de kilomètres, au Pays-d'Enhaut, plus précisément à l'Etivaz, sur la commune de Château-d'Oex. Des activités technico-gastronomiques seront également à l'ordre du jour, mais un certain nombre de détails me manquent encore pour

pouvoir vous annoncer un programme définitif aujourd'hui. C'est pourquoi je vous invite à être attentifs ces prochains jours, car dans le courant de la semaine prochaine, un courriel vous parviendra avec le programme et le bulletin d'inscription. Je vous remercie doré et déjà de le compléter et, soit de me le renvoyer à l'adresse électronique indiquée, soit de me le remettre en main propre lors de notre séance du Conseil du 27 avril 2017, dernier délai.

Au chapitre des correspondances :

M. le Président informe le Conseil de trois correspondances reçues depuis le début de cette année. Il donne lecture des deux premières :

Courrier daté du 17 mars 2017 (annexe I) émanant des utilisateurs de la patinoire saisonnière de la Place François Silvant ayant pour objet " Pétition en faveur de la patinoire ". Cette pétition jointe à cet envoi a été signée par 118 personnes (noms, adresses et signatures).

M. le Président se réfère au Chapitre III – *De la pétition* du Règlement du Conseil communal (articles 77 à 82) :

Art. 77

¹ *La pétition est un écrit donnant la possibilité à toute personne d'adresser en tout temps aux autorités des requêtes, des propositions, des critiques ou des réclamations dans les affaires de leurs compétences.*

L'objet dont il a donné lecture répond bien à la définition de pétition. Le Bureau l'a considérée comme étant recevable.

Art. 78

¹ *Le Conseil examine les pétitions qui lui sont adressées.*

² *Toute pétition est annoncée au Conseil lors de la séance suivant son dépôt, conformément à l'art. 66 al. 1 lettre a. La pétition est diffusée auprès des conseillers conformément à l'art. 56.*

³ ...

Lecture ayant été faite, cet article est respecté. En outre, la pétition et son annexe seront jointes au procès-verbal de la présente séance.

Art. 79

¹ *Si la pétition porte sur une attribution de la Municipalité ou sur une compétence exhaustivement attribuée par la loi à une autorité cantonale ou fédérale, elle est transmise sans délai à l'autorité compétente, sous réserve des dispositions prévues par l'art. 82 al. 2. Dans ce cas, le Conseil peut demander à la Municipalité de l'informer de la suite donnée à la pétition.*

M. le Président conclut : Le bureau du Conseil a considéré que cette pétition portait effectivement sur une attribution de la Municipalité. Elle lui sera donc remise sans délai pour qu'elle puisse l'examiner et qu'elle informe le Conseil de la suite qui y sera donnée en temps utile, mais dans un délai de 4 mois, dans la mesure du possible, pour respecter l'article 82, alinéa 3 de notre Règlement.

Courrier daté du 8 février (annexe II) adressé à la Municipalité par Madame Nuria Gorrite, cheffe du département des infrastructures et des ressources humaines de l'Etat de Vaud, concernant l'interpellation de M. le Conseiller communal Michele Mossi « *Quel futur pour le métro M1 sans conflits rail / route et permettant de répondre à la demande croissante ?* » (Conseil du 9 décembre 2016).

M. le Président rappelle que cette interpellation a été suivie d'une résolution visant à soutenir le postulat n° 16_POS_218 déposé au Grand conseil sur le même thème [*Pour une extension de l'infrastructure et de l'offre du M1*], résolution qui a été très largement acceptée par le Conseil.

Courrier daté du 17 février : Invitation au colloque du printemps 2017 de la Coordination des Villes de Suisse Romande – CVSR précisant que les responsables politiques des villes membres étaient conviés pour assister à ce colloque ayant pour thème « *L'évaluation : outil central du pilotage des politiques publiques* ». Cette invitation a été relayée auprès des membres du Bureau du Conseil représentant les cinq groupes politiques de notre Commune. Aucune réponse positive ne lui étant parvenue, il a été contraint de décliner cette invitation au nom des autorités législatives. Il est vrai que la date et les horaires en journée ne permettaient guère de pouvoir se libérer facilement.

Au chapitre des votations :

Votation cantonale du 12 février 2017

Électeurs inscrits : 5'468 Taux de participation : 46.32% Bulletins rentrés : 2'533

OBJET N° 1 : LOI SUR LA PRESERVATION ET LA PROMOTION DU PARC LOCATIF (LPPPL)

Blancs :	96
Nuls :	4
Valables :	2'433
Oui :	1'479 (60.79%)
Non :	954 (39.21%)

Votations fédérales du 12 février 2017

Électeurs inscrits : 5'468 Taux de participation : 46.32% Bulletins rentrés : 2'533

OBJET N° 1 : NATURALISATION FACILITEE DES ETRANGERS DE LA TROISIEME GENERATION

Blancs :	28
Nuls :	0
Valables :	2'505
Oui :	1'735 (69.26%)
Non :	770 (30.74%)

OBJET N° 2 : CREATION D'UN FONDS POUR LES ROUTES NATIONALES ET POUR LE TRAFIC D'AGGLOMERATION (FORTA)

Blancs :	79
Nuls :	2
Valables :	2'452
Oui :	1'806 (73.65%)
Non :	646 (26.35%)

OBJET N° 3 : AMELIORATION DES CONDITIONS FISCALES EN VUE DE RENFORCER LA COMPETITIVITE DU SITE ENTREPRENEURIAL SUISSE (RIE III)

Blancs :	124
Nuls :	3
Valables :	2'406
Oui :	1'184 (49.21%)
Non :	1'222 (50.79%)

POINT 1 **Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour proposé est **accepté à l'unanimité**.

POINT 2 **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 9 décembre 2016**

M. le Président ouvre la discussion sur ce procès-verbal. La parole n'étant pas demandée, elle est close. Au vote, ce document est **accepté à l'unanimité** avec **une abstention**.

POINT 3 **Préavis n° 2017/01 – Réfection et réaménagement de la zone de sport et du chemin d'accès de la Coquerellaz – Demande de crédit de construction**

M. le Président passe la parole à Mme Alice Krug pour la lecture des conclusions de la Commission ad hoc, puis à M. Hervé Perret, pour celles de la Commission des finances (ci-après COFI).

Mme Alice Krug, considérant qu'il s'agit du premier préavis de l'année, souhaite ne pas se limiter à lire uniquement les conclusions. Elle donne lecture de diverses précisions listées dès la page 1 ainsi que du paragraphe précédant les conclusions de la Commission ad hoc qui sont les suivantes :

« Après délibération, la commission s'est prononcée en faveur des conclusions du préavis n° 2017/01 par 3 voix pour et 2 abstentions. Elle vous recommande, par conséquent, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »

Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

« L'examen de ce préavis n'appelant pas d'autres remarques, c'est à l'unanimité que les membres de la commission des finances vous recommandent, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'approuver ce préavis, tel que présenté. »

Puis, **M. le Président** ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Christophe Cartier a deux questions :

Page 2 du préavis : Il se réfère au plan concernant le descriptif des travaux à réaliser.

Si l'on effectue un rapide calcul sur l'ensemble des purges et autres travaux à effectuer dans la zone concernée, on parvient à environ 150 m² au total. A l'heure actuelle, en considérant les travaux de l'APEMS, la partie située à droite de ce plan représente environ 55 m². Cela représente un tiers qui est inclus dans les travaux relatifs à l'APEMS. La piste en tartan à cet endroit est déjà *coupée* (une fouille passe au travers). Il s'étonne donc que la réfection concernant cette partie des travaux ne soit pas comprise dans le préavis de l'APEMS, mais figure dans le préavis traité ce soir, ce qui en diminuerait le montant.

De plus, il déplore le fait que ces travaux soient réalisés seulement maintenant, alors que les travaux d'entretien n'ont pas été effectués bien auparavant. On aurait ainsi pu encore faire valoir des travaux en raison de vices cachés, dus au tassement ou autres, et ainsi éviter d'en arriver au dépôt de ce préavis.

Ceci dit, il trouve regrettable de supprimer une piste de course, même pour de petits enfants. Certains échos extérieurs lui sont parvenus sur la question de sa suppression. Il déclare toutefois ne pas vouloir aller plus avant sur ce sujet ...

Pour ce qui le concerne, il votera contre ce préavis.

M. Jean-Louis Radice adresse une question à la Municipalité. Le point 4.1 – *Projet de réaménagement* mentionne en dernière phrase du 1^{er} § : *« Après consultation, la Direction des écoles*

mentionne que cette suppression ne présente pas d'inconvénient, l'utilisation de cette piste par les classes primaires étant très faible. »

De quelle manière cette consultation a-t-elle été conduite auprès de la Direction des écoles, des maîtres de sport et de ses collègues de la Coquerellaz ?

Mme Danièle Petoud, Municipale, répond en premier lieu à la question de M. Christophe Cartier :

La zone de droite sur le plan précité se situe avant l'APEMS dont le chantier a été fermé. Il ne s'agit donc pas du chemin pour l'APEMS. Elle ne comprend pas très bien son intervention à ce sujet.

Concernant la demande de M. Jean-Louis Radice : elle ne sait pas comment la consultation a été conduite, son service s'étant directement adressé au Directeur des écoles qui y a donné suite. La Cheffe du service administratif des écoles s'est vraisemblablement adressée aux enseignants du Collège de la Coquerellaz, collège pour lequel il n'y a pas de maîtres de sport, s'agissant de petits enfants : ce sont les enseignants eux-mêmes qui assurent l'éducation sportive. Cette piste de 60 mètres n'est pas utilisée. L'avantage de sa suppression : la bande herbeuse pose problème aux enseignants lors d'intempéries, les enfants s'ébattant à cet endroit, puis marchant sur le terrain de sport synthétique ...

La réflexion a été de supprimer cette bande et de renoncer à cette piste qui n'est pas utilisée par le corps enseignant de la Coquerellaz, permettant ainsi d'élargir le chemin et d'agrandir le préau de sorte à permettre beaucoup plus facilement aux enfants de profiter de cet espace durant les récréations en évoluant librement entre le futur chemin et le terrain synthétique. En conclusion, il n'y a pas eu volonté de supprimer, mais d'offrir une solution satisfaisante pour des élèves qui ont entre 4 et 10 ans.

Il ne s'agit pas d'enfants devant faire de la compétition. Ils peuvent bien sûr courir, sur la piste en tartan, par exemple.

M. Jean-Louis Radice remercie Mme la Municipale. Cependant, il attend toujours une réponse à sa question : *Comment la Municipalité s'est-elle informée auprès des enseignants ?*

Il y aura une soixantaine de places pour l'APEMS. La fréquentation future nécessite-t-elle forcément d'élargir ce chemin, en d'autres termes, de ne pas corriger les travaux actuels de terrassement et de, malgré tout, maintenir la piste, tout en aménageant un accès correct en regard à la future APEMS. Quand bien même déborderait-on sur la piste, cela gênerait-il vraiment les piétons ?

En conclusion, il votera contre ce préavis.

Mme Pascale Manzini, Municipale, souligne la coordination entre le Service des bâtiments – recevant les diverses demandes et problèmes signalés par les écoles – et la Direction des écoles.

La consultation provient souvent des maîtres enseignant dans les collèges concernés qui font remonter les questions à la Direction des écoles. Celle-ci, avec la responsable administrative, en débat lors de réunions bipartites. Les projets et améliorations à apporter ainsi que les changements et réparations à faire dans les différents lieux y sont discutés. C'est une procédure qui se déroule sur le long terme.

La problématique relevée ci-avant concernant la Coquerellaz existe depuis très longtemps. Entre autres événements passés, elle signale que l'accès à des arceaux en métal, jugés dangereux, a dû être bloqué avant qu'ils ne soient finalement supprimés, les enseignantes ayant exprimé leur frayeur de voir les enfants se fracturer la tête.

Une demande permanente concerne l'espace en discussion : Les élèves se salissent beaucoup lors des récréations. Le fait aussi que ce chemin soit tout bosselé, avec des zones glissantes considérées comme étant dangereuses, dont l'accès a été souvent limité, les enseignantes évitant de passer à cet emplacement.

Elle le réitère : cela fait longtemps qu'il y a des plaintes, raison pour laquelle il a été décidé de rénover ce secteur et de supprimer une piste dont on ne se sert pas. Ceci est la résultante d'un travail concerté, coordonné, provenant des informations reçues du corps enseignant de la Coquerellaz. Elle souligne que, dès le départ, cet espace a été extrêmement mal conçu et de manière inadaptée pour de petits enfants.

Elle ne sait toutefois pas sous quelle forme la Direction des écoles a mené la consultation.

Mme Alice Krug déclare avoir également formulé cette demande à M. Yolán Menoud : la question a-t-elle vraiment été posée aux enseignants ? *Est-ce la poule ou l'œuf ?* Parce que la piste n'est pas en état, personne ne l'utilise, ou bien leur a-t-on clairement posé l'alternative : Entre le choix de refaire ou de ne pas refaire la piste, quelle serait alors leur préférence ?

Il lui a été précisé que la question leur avait été posée telle que formulée ce soir et qu'ils avaient clairement répondu être défavorables au maintien de cette piste de course, car ils ne l'utilisent pas, préférant celle du Croset leur offrant également d'autres options, notamment durant les après-midis sportives. Ce n'est pas durant les récréations que cette piste peut être utilisée. Par contre, toutes les récréations ont lieu dans la cours de récré.

Un passage plus large, pourquoi pas, du moment qu'il y a l'APEMS à proximité directe ? ...

M. Christophe Cartier revient sur l'intervention de Mme la Municipale Petoud. Selon lui, l'APEMS a effectivement *touché* cette zone. Il y a eu une fouille, qui devait concerner des écoulements traversant ce secteur et descendant en contrebas, le long du talus. Le préavis de l'APEMS est à même de reprendre à sa charge et dans son propre dossier la réfection de la zone, objet de son intervention.

M. Jean Rochat déclare avoir été interpellé par le fait que les enseignants aient pu être consultés et se prononcer pour la disparition de cette piste ; il s'est donc renseigné auprès de Mme Sylvette Menétrey, cheffe du service administratif auprès de la Direction des écoles, qui a effectué un sondage par mail auprès des enseignants. Une seule réponse lui est parvenue d'une enseignante ayant précisé qu'elle-même n'utilisait pas cette piste, mais que ses collègues l'utilisent régulièrement. Ce matin même, il a téléphoné à la salle des maîtres et l'ensemble des enseignants paraissent acquis au fait qu'ils désiraient conserver cette piste de 60 mètres ...

Mme Pascale Manzini, Municipale, souhaite revenir sur l'accès à l'APEMS : un chemin est prévu pour la mobilité réduite, car celui qui va être créé risque d'être trop pentu.

Mme Sylvana Passaro, s'exprimant en sa qualité d'enseignante du Collège de la Coquerellaz, déclare ne pas avoir reçu de mail de Mme Menétrey, mais signale qu'une de ses collègues a effectivement répondu à un appel téléphonique. Après avoir mené une enquête auprès de ses collègues, elle a ensuite recontacté cette dernière. Il s'avère que cette piste n'est pas utilisée. Les joutes et autres activités sportives se font au Croset. Donc, il est vrai que la Coquerellaz a été consultée.

Elle attire l'attention de l'Assemblée sur le fait que la situation est particulièrement difficile lorsqu'il y a gel. La bande d'herbe *boueuse*, les enfants n'y voient pas d'inconvénient, ce qui n'est naturellement pas le cas pour les enseignants ...

M. le Président remercie Mme Passaro pour les précisions apportées.

M. Jean Rochat souligne que cette situation est quelque peu *ennuyeuse* : il a le mail de Mme Menétrey sous les yeux, mail envoyé le 14 juin 2016 à l'ensemble du corps enseignant du Collège de la Coquerellaz.

M. le Président remercie M. Rochat pour cette précision et en déduit qu'il y a peut-être quelques problèmes de communication, électroniques ou autres ...

M. Alain Blanchoud précise que, lors de la séance de la Commission ad hoc, la question a été posée à plusieurs reprises : pourquoi n'aurions-nous pas un tartan sur l'entier de cette surface, même si elle n'est dans l'immédiat pas utilisée pour la course ? Dans les années à venir, s'il y avait volonté de promouvoir la course à pied, une piste serait déjà prête à cette fin. Cette option n'apparaît pas dans le préavis, ce qui est quelque peu étonnant.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2017/01 tel que présenté est **accepté par 33 oui, 23 non et 6 abstentions.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2017/01,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- 1) d'approuver la réfection et le réaménagement de la zone de sport et du chemin d'accès de la Coquerellaz ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 217'000.00 (deux cent dix-sept mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 503.5030.229 « Coquerellaz - Réfection zone sport - Crédit de construction ».

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

POINT 4 Préavis n° 2017/02 – Règlement sur le subventionnement des études musicales

M. le Président passe la parole à M. Guillaume Leuba pour la lecture des conclusions de la Commission ad hoc, puis à M. Hervé Perret, pour celles de la Commission des finances.

Les conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

« Après délibération, la commission vous recommande à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »

Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

« L'examen de ce préavis n'appelant pas d'autre remarques, par sept voix pour et une abstention, les membres de la commission des finances vous recommandent, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'approuver ce préavis, tel que présenté. »

Puis, **M. le Président** ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Germain Schaffner salue le fait que, s'agissant de culture, on parle de musique, ce qui est assez rare pour être relevé. Une loi cantonale est entrée en vigueur sur l'enseignement de la musique qui nous conduit à ce règlement visant, par le biais de subventions, à soutenir les

familles dont les enfants suivent des cours d'enseignement musical. Il ne peut qu'encourager l'Assemblée à voter en faveur de ce Règlement.

Il est indiqué dans le préavis que la Commune aide une école de musique (Centre d'études musicales), même si elle n'est pas reconnue par la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM). Il encourage la Municipalité à poursuivre son aide en faveur de cette école.

Il conclut en encourageant également l'Assemblée à voter favorablement pour ce préavis.

Mme Fabienne Crausaz informe d'emblée l'Assemblée qu'elle est tout à fait favorable à ce préavis. Elle souhaite seulement aborder un autre point de vue. La fondation dont il s'agit ici (FEM) a pour but d'assurer des exigences de qualité et de quantité et préserve également le personnel enseignant au niveau des subventions. Etant aussi acquise au fait que la musique est importante mais considérant que beaucoup de subventions sont versées à cette fondation par Ecublens, elle estime également important que l'on puisse avoir en notre ville, petit à petit, l'opportunité de bénéficier d'une école reconnue par cette fondation. Afin d'assurer une certaine diversité, il pourrait être suggéré au Centre d'études musicales de faire les démarches nécessaires, voire encore d'ouvrir quelques créneaux à d'autres écoles susceptibles d'adhérer à la FEM.

M. Jean-Paul Dudt se réfère à la page 3 – dernier § du point 7 – *Charges financières* : « *Il est actuellement difficile d'évaluer le nombre de personnes qui demanderont une aide individuelle pour des études musicales.* »

Le nombre dépendra de l'information faite auprès de la population. Comment la Municipalité envisage-t-elle de la diffuser auprès des ayants-droits potentiels ? Il est connu que les personnes susceptibles de recevoir ce genre de subsides sont également celles qui s'informent le moins, du moins par les canaux officiels.

Il suggère à la Municipalité d'informer les parents par le biais de l'école obligatoire et auprès des enseignants de musique dans le cadre de cette dernière. Une information peut bien sûr être faite auprès des enseignants auprès des écoles de musique, mais il y a risque de ne toucher que les enfants qui sont déjà inscrits, raison pour laquelle il est important de passer par l'école obligatoire, si l'on veut toucher les familles à faible revenu. Il formule un vœu en ce sens.

M. le Président relève qu'il s'agirait donc de considérer la suggestion de M. Dudt en tant que vœu.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2017/02 **est accepté** tel que présenté à une **large majorité** avec **6 abstentions**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2017/02,
- oui le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'adopter le Règlement sur le subventionnement des études musicales.

POINT 5 Divers

M. le Président ouvre la discussion sur les *Divers*.

Mme Anne-Thérèse Guyaz, dont la présence est saluée par M. le Président, souhaite tout particulièrement remercier le Bureau du Conseil d'avoir invité l'ancien Conseil communal, privé de sortie l'année dernière en raison de ses problèmes de santé, de même que les membres du Bureau du Conseil qui, pour les mêmes raisons, n'ont pas eu leur traditionnelle sortie annuelle à la fin de l'année de législature 2015/2016.

A son regret, elle ne pourra participer à la sortie du Conseil du 13 mai prochain étant déjà engagée à cette date. Toutefois, elle relève que son père a grandi au Pays-d'Enhaut. Tout récemment, elle a partagé un repas avec ses parents qui ont célébré leur anniversaire de mariage à l'Etivaz. C'est donc finalement un peu de ses racines que rejoignent les racines de l'eau de Lausanne qui se trouve être la passion de notre Président du Conseil.

Son intervention est accueillie par des applaudissements.

M. le Président se réjouit de cette heureuse coïncidence.

M. Christophe Cartier, au nom de M. Charly Rothen, secrétaire suppléant, excusé au présent Conseil, rappelle le loto du VBC Ecublens ce dimanche 26 avril : EPFL – ouverture des portes dès 13h00, début du loto : 14h00.

La parole n'étant plus sollicitée, **M. le Président** passe au point suivant.

POINT 6 Communications municipales

A) COMMUNICATIONS ECRITES

M. le Président ouvre la discussion sur les *Communications municipales* point par point :

Au point 4 – Centre technique communal, Hôtel de Ville et bâtiment Mon Repos – Installation de défibrillateurs

M. Gérald Lagrive, en tant qu'ancien assistant moniteur samaritains, adresse ses sincères remerciements à la Municipalité pour cette initiative ainsi que pour la formation assurée pour les collaborateurs communaux concernés. Le prix d'un défibrillateur n'est pas celui d'une vie ...

M. Jean-Louis Radice salue également cette initiative de la Municipalité mais s'interroge : quand prévoira-t-on d'en installer également un au Collège du Pontet, dans l'Espace Nicollier (bâtiment Mercure) afin d'éviter tout regrettable incident lors d'une manifestation ?

M. Christian Maeder, Syndic, précise que la Municipalité va examiner cette proposition et très certainement y donner suite.

Au point 12 – Décompte de clôture du remplacement du véhicule de marque Unimog U900

M. Gérald Lagrive, se rappelant des discussions concernant ce point lors de l'examen du préavis (n° 2016/03) y relatif, se déclare satisfait que la Municipalité ait pu vendre comme prévu l'ancien véhicule, ce qui représente une jolie économie, et la remercie.

Au point 14 – Réponse au vœu du 18 novembre 2016 formulé par M. Eric Darbellay (invitant la Municipalité à annexer systématiquement à tout préavis de fixation du plafond d'endettement le budget d'investissement ayant servi à l'élaboration, détermination dudit plafond)

M. Eric Darbellay remercie la Municipalité d'avoir répondu favorablement à son vœu.

B) COMMUNICATIONS ORALES

M. Stéphane Masson, Municipal :

- 1) *Réaménagement avenue du Tir-Fédéral* : comme cela a pu être constaté, l'arrivée de camions en relation avec les travaux préparatoires qui vont s'effectuer sur les parcelles communales sont les prémisses de cet important chantier que représente le réaménagement du Tir-Fédéral qui va débuter incessamment, soit le 3 avril prochain.

Dès le lundi 27 mars prochain, un tout ménage rappelant à la population les buts de ce réaménagement déclinera les principales phases de ce chantier qui s'étendra jusqu'en novembre 2019.

- 2) *Opération « Coup de balai »* : Outre la traditionnelle mise de bois de feu qui aura lieu au chemin de la Motte ce samedi dès 10h30, notre Commune organise l'après-midi une opération « Coup de balai », première en notre ville visant à sensibiliser et motiver nos concitoyens quant au problème des déchets. Au programme :

Nettoyage des rives de la Venoge - Action ouverte à toute la population
Samedi 25 mars 2017, rendez-vous à 14 h à la place François Silvant

De petits groupes seront formés ; quatre postes de récolte sont prévus. Les déchets seront ensuite amenés à la déchetterie par le personnel communal. Retour prévu aux environs de 16h30 se terminant par une partie officielle et une collation (Place François Silvant) (annexe III).

Une information est communiquée tant par le biais de notre site communal que par les panneaux lumineux. 15 inscriptions ont été enregistrées à ce jour.

En parallèle, un stand sera animé à la Place François Silvant par COSEDEC (Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets) avec pour thème : l'amiante, matériel fléau qu'il s'agit aujourd'hui de récupérer (bacs à fleur, plaques ondulées, tuiles, etc. achetés avant 1991).

Il s'agit d'une action visant à une récolte maximale sur une période limitée.

Le Service des travaux et le personnel de la déchetterie sont à disposition pour toute information à ce sujet. Des sacs appropriés avec identification [**a** : attention contient de l'amiante] afin de récolter ce genre de déchets sont disponibles gratuitement. A noter que c'est la poussière émanant de ces objets qui est dangereuse pour la santé : il s'agit donc de veiller à ne pas les abîmer, ni les casser.

M. Michel Farine, Municipal :

La cérémonie de prestation de serment de la Police de l'Ouest aura lieu le mercredi 29 mars 2017, dès 17h00, place du Débarcadère, à St-Sulpice. Les membres du Conseil sont cordialement invités à y participer et ainsi à pouvoir féliciter les policiers œuvrant quotidiennement pour la sécurité, plus particulièrement, les futurs policiers qui débiteront leurs activités après avoir terminé l'Ecole de Savatan.

Mme Sylvie Pittet Blanchette, Municipale :

Vendredi 31 mars 2017, dès 19h30, Bibliothèque communale : pour la première fois à Ecublens, Micha Grin donnera lecture d'une sélection de ses poèmes et dédicacera son ouvrage (*Poèmes du contre-jour*). Suivi d'un apéritif.

Micha Grin a été honoré par notre commune il y a quelques années lors d'une soirée de remise des Mérites.

Samedi 1^{er} avril 2017, à 20h15, Grande Salle du Motty : Soirée annuelle du Chœur d'hommes Echo des campagnes.

Dimanche 2 avril 2017, à 17h00, Grande Salle du Motty : Organisé par la CIESEE, spectacle *A la rencontre de l'exil. Quai N° 1*. Ce spectacle, qui a reçu le Prix du Milieu du Monde (Chambre cantonale consultative des immigrés), a été mis sur pied par l'association des bénévoles qui s'occupent des requérants d'asile à Vallorbe.

Mme la Municipale, l'ayant elle-même découvert récemment à Renens, encourage l'Assemblée à assister à ce spectacle émouvant, mais dans lequel il y a également place pour le rire.

Vendredi 7 avril, à 18h00, Grande Salle du Motty : Match aux cartes organisé par la jeunesse Ecublens / Chavannes. Elle met en évidence qu'il est important de soutenir la jeunesse d'Ecublens.

Du mercredi 12 au lundi 17 avril prochains, Grande Salle du Motty : également une première pour Ecublens : Le Train de Pâques 2017 : Réseau de trains miniatures, PASSION Ilm³

Attraction sympathique pour petits et grands !


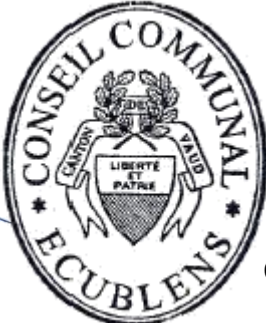
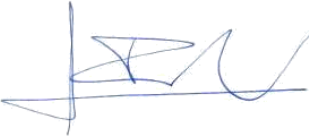
La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance en adressant ses remerciements aux membres de l'Assemblée pour leur présence. Il est 21h24.

Ecublens, le 25 mars 2017.

Le Président

La Secrétaire



Aitor Ibarrola

Chantal Junod Napoletano

Annexes :

- I *Pétition en faveur de la patinoire* (lettre d'accompagnement et signatures) des utilisateurs
- II Lettre de Mme Nuria Gorrite, cheffe du département des infrastructures et des ressources humaines de l'Etat de Vaud
- III *Opération Coup de balai*
- IV Récolte amiante

³ // signifie que l'échelle de réduction est 22,5 fois plus petite que la réalité et la lettre m qu'il s'agit de voie métrique comme le LEB (Lausanne Echallens Bercher).